

# Conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang ou à des produits biologiques

Notice à afficher et à remettre au personnel lors d'un accident

## 1 Premiers soins à faire d'urgence



## 2 Contacter immédiatement le médecin référent



## 3 Contacter ensuite le médecin du travail



### PIQÛRES ET BLESSURES :

- ◆ Ne pas faire saigner
- ◆ Nettoyage immédiat de la zone cutanée lésée à l'eau et au savon puis rinçage.
- ◆ Antiseptie avec dérivé chloré (Dakin ou eau de Javel 9° chlorométrique diluée au 1/5), ou à défaut un dérivé iodé (polyvidone iodée en solution dermique...), alcool à 70°, chlorhexidine alcoolique dermique... (au moins 5 minutes).

### CONTACT DIRECT DU LIQUIDE BIOLOGIQUE SUR PEAU LÉSÉE :

- ◆ Mêmes protocoles de nettoyage et d'antiseptie de la zone atteinte que précédemment.

### PROJECTION SUR MUQUEUSES ET YEUX :

- ◆ Rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau (au moins 5 minutes).

### QUI ÉVALUE LE RISQUE INFECTIEUX :

- ◆ Infection VIH, Hépatites B et C, autres infections.

### QUI VOUS INFORME DES MESURES A PRENDRE :

- ◆ Une **prophylaxie** (chimio-prophylaxie antirétrovirale, gammaglobulines spécifiques anti-VHB +/- vaccination) peut vous être proposée. Elle se fera avec une information préalable sur ses effets et son déroulement. Elle nécessite **votre consentement**. Le traitement doit être **débuté dans les heures qui suivent l'accident** (dans les 48 heures pour l'hépatite B).

### POUR DÉCLARER L'ACCIDENT DU TRAVAIL :

- ◆ Les modalités pratiques varient d'un établissement à l'autre et d'un régime social à l'autre, s'informer auprès du médecin du travail, de la surveillante ou du bureau du personnel.

### POUR ASSURER UN SUIVI CLINIQUE ET SÉROLOGIQUE ADAPTÉ (VIH, VHC, VHB).

**DANS TOUS LES CAS, ANALYSER LES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT, AVEC LE MÉDECIN DU TRAVAIL, AFIN D'ÉVITER QU'IL NE SE REPRODUISE.**

En l'absence de médecin référent sur le site, vous pouvez contacter la ligne **VIH Info Soignants** au 0 810 630 515 (7 jours sur 7, de 9h00 à 21h00) ou la ligne **Sida Info Service** au 0 800 840 800 (24 h / 24) pour obtenir les coordonnées du dispositif d'accueil le plus proche.

Médecin du travail :

poste téléphonique :

Médecin hospitalier référent :

poste téléphonique :

**GERES**

GROUPE D'ÉTUDE SUR LE RISQUE D'EXPOSITION DES SOIGNANTS aux agents infectieux

Faculté de Médecine Xavier Bichat - 16, rue Henri Huchard  
BP 416 - 75870 Paris Cedex 18  
Tél. : 01 44 85 61 83 - Fax : 01 44 85 62 45  
E-mail : geres@geres.org - www.geres.org

Cette affiche a été réalisée avec le concours de la :

**MNH**  
MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE SANTÉ

331, Avenue d'Antibes  
45213 Montargis Cedex  
Tél. : 02 38 90 70 00 - Fax : 02 38 90 75 75